



**Communauté de Communes  
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie  
23300 - LA SOUTERRAINE  
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12  
Email : [infos@cco23.fr](mailto:infos@cco23.fr)  
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2021\20210629-CC04\DELIBERATIONS\DEL-20210629-27.doc

Objet : CC N°4 20210629 Convention de partenariat 2021-2023 avec l'association Initiative Creuse

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

5LOW  
République Française  
ID : 023-242300135-20210629-DEL2021062927-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à Saint Agnant de Versillat, sur convocation de M. Etienne LEJEUNE, Président.

Réf : DEL-20210629-27.doc

**Objet : Convention de partenariat 2021-2023 avec l'association Initiative Creuse**

Nombre de membres en exercice : **29** Date de convocation : 21/06/2021

Nombre de présents : **21**

Nombre de Pouvoirs : **6**

Nombre de votants : **27**

Etaients présents :

Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD**, Madame Geneviève **BARAT**, Monsieur Frédéric **MALFAISAN**, Monsieur Sylvain **HUGUET** (suppléant de Monsieur Jean-Roland MATIGOT), Monsieur Yves **AUMAITRE**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Monsieur Julien **DELANNE**, Madame Fabienne **LUGUET**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**, Madame Sophie **MARNIER**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Gilles **LAVAUD**, Monsieur Pierre **COURET**, Madame Myriam **BROGNARA**, Madame Evelyne **AUGROS**, Monsieur Benoit **BOUDET**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**.

Pouvoirs :

Monsieur Gérard **CHAPUT** donne pouvoir à Monsieur Yves **AUMAITRE**  
Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC** donne pouvoir à Monsieur Bernard **AUDOUSSET**  
Madame Patricia **MOUTAUD** donne pouvoir à Madame Fabienne **LUGUET**  
Monsieur Julien **BORIE** donne pouvoir à Madame Sophie **MARNIER**  
Monsieur Pierre **DECOURSIER** donne pouvoir à Madame Myriam **BROGNARA**  
Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT** donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**.

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET** est élu secrétaire de séance.

**Objet : Convention de partenariat 2021-2023 avec l'association Initiative Creuse**

L'association Initiative Creuse a pour objet d'encourager l'initiative économique sur le territoire de la Creuse. Elle regroupe en son sein des acteurs privés (entreprises, banques...), institutionnels et publics qui ont pour mission de favoriser la création et la reprise d'activités et d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part, de moyens financiers adaptés, d'autre part, de moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs de projet et au suivi des activités des entreprises qui sont soutenues.

Sa mission se réalise notamment au moyen de l'utilisation de fonds spécifiques par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'activités ou d'entreprises afin de faciliter la réalisation de leurs projets par un apport en fonds propres à l'entreprise soutenue, et de leur permettre d'avoir accès au financement bancaire dans des conditions normales voire privilégiées.

La Communauté de Communes du Pays Sostranien reconnaît le bien-fondé de l'action de l'association sur le territoire où elle-même exerce une compétence en matière de développement économique par délégation régionale. La Communauté de Communes partage les valeurs d'Initiative France, et elle s'engage à participer à la vie de l'association Initiative Creuse et à la soutenir financièrement dans ses initiatives locales d'aide à la création et à la reprise d'activités et d'entreprises pérennes.

Ainsi, les deux structures s'allient, à la demande de l'association, pour favoriser la création et la reprise d'activités et d'entreprises, afin de maintenir des emplois existants et d'en créer de nouveaux en visant la pérennisation de ces emplois sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le projet s'adresse à tout public ayant besoin d'un soutien financier et humain pour créer ou reprendre une activité ou une entreprise (hors secteur agricole et secteurs exclus par l'association). L'apport en fonds propres ainsi accordé aux entreprises soutenues dans le cadre de cette convention permettra de faire « effet levier » pour mobiliser les aides régionales.

Il est proposé que la Communauté de Communes verse à l'association Initiative Creuse un montant global net de 25 000 € (non assujéti à la TVA) au titre de l'exercice 2021 (subvention qui avait été fléchée en 2020 sur les fonds d'aides d'urgence mais dont les fonds n'ont pas été mobilisés sur le Pays Sostranien). Cette aide financière permettra l'attribution de prêts d'honneur plus importants pour les projets localisés sur le territoire de la Communauté de Communes en création et en reprise.

Initiative Creuse fera bénéficier les porteurs de projet implantés sur le territoire de la Communauté de Communes en tant que de besoin :

- du fonds de prêts d'honneur « création – reprise » Initiative Creuse
- et de tout autre fonds qui pourrait être créé dans la période d'exécution de la présente convention.

Initiative Creuse informera la Communauté de Communes de toutes demandes de prêts d'honneur sur son territoire d'intervention, préalablement à la réunion du comité d'agrément des prêts d'honneur de l'association, afin d'échanger sur les projets en cours.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Accepte ces propositions ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Publié le : 01/07/2021**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits ;  
Et les membres présents ont signé le registre ;  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
**M. Etienne LEJEUNE**

